



Entreprise et numéro client : BOULENGER ET CIE
Date d'audit : 11/07/2025
Durée de l'audit : 1 Jour
Périmètre : 15 avenue de la Division Leclerc - 93430 VILLETANEUSE
Auditeur : Laurent PACE

Nb	Statut
7	Conforme
3	Non Conforme (NC)
0	Non Applicable (NA)

PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE PRÉVENTION (Art. D. 541-361)	Conforme	Non Conforme	NA	Commentaires : constats, documents analysés, lieux/zones audités..
Les sites de production, de manipulation et de transport de granulés de plastiques industriels sont dotés d'équipements prévenant leur rejet canalisé dans l'environnement.	Conforme			<p>La société présente 2 types de gcaoutchouc :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une catégorie de MP qui rentre dans la production sous forme de pain de gomme * puis fabrication et transformation par broyage sous forme de petits granulats/poussières, qui vont jusqu'à 0,6 mm. <p>Il a été constaté à l'extérieur du bâtiment, la présence de filtres sur les grilles permettant d'éviter les granulés de se déverser dans les canalisations des eaux pluviales.</p> <p>En production et magasin, les granulés plastiques répandus au sol sont ramassés et déposés dans des poubelles afin d'être par la suite regroupés et expédiés via le prestataire ECO Recycling. Les granulats sont mis dans un sac et versé dans un big bag spécifique et déposé dans le benne des DIB.</p> <p><i>Une action est en cours pour faire apparaître le responsable GPI dans l'organigramme.</i></p>
Les zones de ces sites où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être répandus accidentellement sont associées à des dispositifs de confinement et de récupération prévenant leur dissémination dans l'environnement.	Conforme			<p>Un Kit GPI (poubelle, balayette, pelle, affichage) a été mis en place, pour les placer à divers emplacements, pour pouvoir intervenir rapidement.</p> <p>Il a été constaté que les zones sont propres et ne présentent pas de granulats susceptibles de polluer l'environnement extérieur, sauf au niveau du dépoussiéreur. Les zones à risque "interieures et extérieurs" sont définies dans un plan.</p> <p><i>Une action est en cours pour adapter et mettre à jour la fiche de NC des GPI.</i></p> <p><i>Une action est en cours pour le dépoussiéreur, afin d'empêcher la poussière de se répandre en cas de déversement, d'autant plus qu'une grille des eaux pluviales est à proximité.</i></p> <p>Il n'a pas été constaté à l'extérieur de présence de granulats.</p> <p><i>Une action est en cours pour mettre à jour le procédé de chargement et de décharge avec les spécifications GPI et la communication de se protocole.</i></p>
Les équipements et dispositifs mentionnés aux précédents alinéas sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans ces sites.	Conforme			Des filtres ont été installés au niveau des grilles d'évacuation des eaux pluviales ainsi que des Kits GPI.
PROCÉDURES (Art. D.541-362)	Conforme	NC	NA	Commentaires : constats, documents analysés, lieux/zones audités..
Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont établies. Ces procédures sont adaptées aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents. Elles visent à :				
a) Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement ;	Conforme			<p>Le caoutchouc arrive sous forme de blocs de pain de gomme et acheminé dans l'entreprise.</p> <p>L'analyse de risque a été faite et fait ressortir des zones à risque. Un plan de l'entreprise avec les zones à risques est formalisé et les zones clairement identifiées.</p> <p>Un affichage est présent dans les zones à risque avec un kit GPI.</p> <p><i>Une action est en cours pour mettre à jour la procédure « prévention des pertes de granulats » pour les incidents et les audits.</i></p> <p><i>Au niveau de la zone de stockage Z1, une action est en cours pour empêcher les granulats de se disperser vers l'extérieur et se retrouver dans les grilles des eaux pluviales.</i></p>
b) Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement ;		Non conforme		<p><i>Une action est en cours pour reprendre le cahier des charges des achats et intégrer les exigences GPI (sacs de granulés ne devant pas dépasser des palettes, remorques des transporteurs nettoyées systématiquement avant d'arriver sur le site, etc).</i></p> <p><i>Une action est en cours pour protéger les palettes et éviter que les granulats ne tombent au sol en cas d'incident (ex : es big-bag et sacs de granulats sur les palettes dépassent dans certains cas et ne permet pas d'éviter le risque d'éventration lors de leur manipulation et palettes filmées ne possèdent pas de protection (carton de rétention) pouvant empêcher certains granulats présents entre les sacs de se disperser au sol).</i></p>
c) Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site ;	Conforme			Les granulats plastiques répandus au sol sont ramassés et déposés dans des poubelles afin d'être par la suite regroupés et expédiés via le prestataire ECO Recycling.
				<i>Une action est en cours pour identifier la benne comme DIB.</i>

d) Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant ;	Conforme			Il n'a pas été constaté la présence d'un bassin de rétention pour les eaux d'incendie. Les abords du site sont propres et exempt de granulats. <i>Il n'a pas été identifié de séparateur d'hydrocarbure (dans le cas d'un séparateur prévoir son nettoyage périodique).</i>
e) Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361 ;		Non conforme		<i>Une action est en cours pour faire un inventaire des équipements présentant un risque GPI et une maintenance adaptée pour s'assurer régulièrement du bon état de leur fonctionnement (broyeur, déboussieur, etc).</i> Surveillance réglementaire des équipement réalisés par les prestataires.
f) Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site ;	Conforme			La formation, sensibilisation réalisée pour le personnel sur les GPI a été présentée. <i>Une action est en cours pour utiliser une fiche d'émergence pour les intérimaires, pour la prise de connaissance des bonnes pratiques.</i>
g) Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.		Non conforme		<i>Une action est en cours pour mettre en place une surveillance particulière sur l'état des GPI avec des contrôles réguliers ou des audits.</i>
Conclusion de l'audit : Des dispositions sont en cours pour se mettre totalement en conformité. Les actions à ce jour sont engagées mais ne sont pas finalisées.				Résultat de conformité en %
				70,00